



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/12730
6 juin 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 6 JUIN 1978, ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT
D'ISRAEL AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le plasticage d'un autobus de transport public à Jérusalem le 2 juin 1978, qui a provoqué la mort de cinq enfants israéliens et d'un jeune visiteur étranger.

Cet autobus civil suivait son parcours normal, qui va de la porte de Damas dans la Vieille Ville de Jérusalem à une banlieue résidentielle. La plupart des passagers étaient des femmes rentrant de leurs courses et des enfants revenant de l'école dans le centre de la ville. Outre les six personnes qui jusqu'ici ont perdu la vie du fait de cet attentat, 20 civils innocents ont été blessés, certains très gravement, dont un enfant de quatre ans (dont le frère âgé de 12 ans a été tué), trois adolescents (une fillette de 10 ans et deux jeunes garçons), une femme enceinte et cinq autres femmes. Peu après l'explosion, le soi-disant "Commandement des forces révolutionnaires palestiniennes", élément de l'OLP, a publié à Beyrouth une déclaration dans laquelle il en prenait l'entière responsabilité.

Cette atrocité vient encore gonfler la vague de terreur internationale qui, depuis quelque temps, horrifie le monde. Le même jour, d'autres attaques terroristes ont été perpétrées ailleurs. Comme nous l'avons signalé en différentes occasions, l'OLP est la cheville ouvrière de l'"internationale terroriste". Elle a des contacts opérationnels étroits avec les gangs responsables des attentats terroristes commis récemment en Italie, en Allemagne et au Japon (pour n'en mentionner que quelques-uns) et leur assure une formation ainsi qu'un appui organisationnel, financier et logistique. Telle est l'organisation qui se prétend le "seul représentant" du peuple palestinien, qui a privé le Gouvernement libanais du droit d'exercer sa souveraineté sur la partie sud de son territoire et qui a terrorisé les Chrétiens et les membres d'autres groupes minoritaires vivant à la frontière entre le Liban et Israël.

Les crimes perpétrés par l'OLP depuis la fin de 1977, non seulement contre des hommes, des femmes et des enfants en Israël, mais aussi contre des personnalités arabes dans les districts de Judée et de Samarie de la rive occidentale - sans parler des objectifs égyptiens - découlent tous de la volonté inébranlable qu'a l'OLP de détruire Israël en application de son Pacte et dans l'accomplissement de ce qu'elle qualifie grotesquement de "devoir national".

Malgré le danger évident qu'elle représente pour la paix et la sécurité internationales, l'OLP continue à bénéficier du statut d'observateur à l'Organisation internationale et s'est vu accorder la possibilité de participer, avec des privilèges irréguliers, aux délibérations du Conseil de sécurité.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'ambassadeur,

Représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Chaim HERZOG
